



## Département de Maïeutique Montpellier-Nîmes UFR de Médecine

Site de Montpellier  
Campus Nord-Arnaud de Villeneuve  
641, avenue du Doyen Gaston Giraud- CS 59001  
34093 MONTPELLIER CEDEX 01

Site de Nîmes  
186, chemin du Carreau de Lanes – CS 83021  
30908 NÎMES Cedex 2  
04.66.02 81 66 / 04 66 02 81 87

# Guide de l'étudiant en Maïeutique du 2<sup>nd</sup> cycle

Année Universitaire 2026-2027

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION .....                                                                            | 3  |
| 1. LA FORMATION INITIALE ET SON PROJET PEDAGOGIQUE .....                                      | 4  |
| 1.1. Valeurs et principes de la formation initiale.....                                       | 4  |
| 1.2. Dispositions générales : texte officiel.....                                             | 5  |
| Chapitre I : Organisation de la formation en vue du diplôme d'État de sage-femme .....        | 6  |
| Chapitre II : Deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.....                          | 6  |
| Chapitre III : Dispositions finales .....                                                     | 10 |
| Les unités d'enseignement théorique .....                                                     | 12 |
| 2. LES OUTILS PEDAGOGIQUES DE L'ACTIVITE CLINIQUE.....                                        | 29 |
| 2.1. Généralités .....                                                                        | 29 |
| 2.2. Les objectifs de référence pour la formation clinique, technique et méthodologique ..... | 29 |
| 2.3. Les différents supports et outils pédagogiques.....                                      | 30 |
| 2.3.1 Feuille d'appréciation à la garde.....                                                  | 30 |
| 2.3.2 Feuille d'objectifs spécifiques au stage.....                                           | 30 |
| 2.3.3 Feuilles d'évaluation des capacités à atteindre.....                                    | 30 |
| 2.4. Les relevés d'actes.....                                                                 | 30 |
| 2.5. Les ateliers de raisonnement clinique (ARC).....                                         | 31 |
| 2.6. Les cartes conceptuelles .....                                                           | 31 |
| 2.7. Les ateliers d'analyse de pratique/ GEASE.....                                           | 31 |
| 2.8. La simulation.....                                                                       | 32 |
| 2.9. Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé.....                                         | 32 |
| 3. LE MEMOIRE DE RECHERCHE .....                                                              | 33 |

## INTRODUCTION

Le projet de formation du Département de Maïeutique est conçu comme un contrat de confiance, bienveillance et exigence entre l'équipe pédagogique, les organismes de tutelle, les étudiants, les intervenants et les professionnels.

Il se situe dans une continuité de réflexion pédagogique régulièrement actualisée.

Le présent document a été élaboré en concertation avec les personnes responsables de la formation et fait suite au guide de l'étudiant du DFGSMa.

Il est à la disposition des étudiants en DFASMa1 et 2, de façon permanente sur l'Environnement Numérique de Travail de l'Université de Montpellier.

# 1. LA FORMATION INITIALE ET SON PROJET PEDAGOGIQUE

Le présent programme a souhaité développer plusieurs axes :

- le renforcement de l'enseignement de l'obstétrique, de la gynécologie, de la contraception, de la pédiatrie et en particulier de la néonatalogie.
- l'élargissement à des enseignements de sciences humaines.
- l'acquisition d'outils méthodologiques pour la recherche.
- la prise de conscience de la nécessité d'une formation, sans cesse à poursuivre, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel, garant du dynamisme et de la vitalité d'une profession chargée d'histoire.

Ce projet pédagogique s'inclut dans le référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Il est structuré selon 3 axes complémentaires :

. Le 1<sup>er</sup> axe est constitué par le développement des compétences de la sage-femme dans les périodes pré natale, per-natale et post natale. Ainsi, sont mis en exergue la démarche clinique, l'urgence, la prévention et l'éducation.

. Le 2<sup>ème</sup> axe expose les qualités de la pratique sage-femme à développer, selon les compétences transversales qui incombent au professionnel sage-femme, dans un esprit de coopération interprofessionnelle, de développement personnel, et de responsabilité professionnelle : l'expertise professionnelle, la communication, la collaboration, le professionnalisme, la défense des droits et des besoins, la gestion et l'organisation, l'érudition et la responsabilité.

. Le 3<sup>ème</sup> axe développe les compétences à acquérir dans différentes disciplines scientifiques, techniques, communicatives, éthiques, culturelles...

## 1.1. Valeurs et principes de la formation initiale

Afin d'atteindre les objectifs professionnels, la formation initiale devra faire en sorte que l'étudiant présente des qualités personnelles humaines, relationnelles en plus des compétences médicales théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ce métier.

Dans cette optique-là, le programme actuel est axé sur le développement et l'approfondissement des enseignements obstétricaux, gynécologiques, pédiatriques, néonataux, sciences humaines, ainsi que sur l'acquisition d'outils pédagogiques afin de mener des actions de recherche.

L'étudiant, devenu professionnel, se devra d'être responsable et autonome, faire preuve de compétences, être rigoureux dans toutes ses activités et respectueux d'autrui.

La formation initiale doit amener les étudiants à l'exercice d'une compétence médicale et

d'une réelle responsabilité. Parallèlement à l'acquisition du savoir médical, cette formation permet de développer, d'une part des qualités d'analyse et de synthèse qui permettront aux futurs(es) praticiens de participer à la politique de santé publique du pays, d'autre part des qualités humaines et relationnelles pour une meilleure prise en charge possible des patientes (femmes et femmes enceintes).

Le deuxième cycle sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques, il correspond au niveau master et développe l'enseignement des pathologies obstétricales et pédiatriques afin de dépister les situations à risque médical, social et psychologique et ainsi pouvoir agir en conséquence. Cette spécificité donne un rôle essentiel dans la prévention.

A l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle, l'étudiant devra être capable de :

- 1) Prévenir, informer, éduquer dans les domaines de l'obstétrique, de la gynécologie et de la pédiatrie.
- 2) Dépister les situations à risque médical, psychologique et social au cours de la grossesse (mère et enfant).
- 3) Orienter les patients vers des niveaux de soins adaptés (mère et enfant).
- 4) Participer à la surveillance et à la prise en charge des situations à risques au cours de la grossesse, du travail, de l'accouchement et des suites de couches (mère et enfant).
- 5) Accompagner les couples dans le domaine de la préparation à la naissance et à la parentalité.
- 6) Assurer le suivi gynécologique régulier et le suivi de la contraception pour les femmes ne présentant pas de facteurs de risque.
- 7) Participer à l'organisation du travail en équipe.
- 8) Participer à l'évaluation de l'activité médicale et des pratiques professionnelles.
- 9) Participer à des programmes de recherche.
- 10) S'inscrire dans une démarche de développement professionnel continu.

## 1.2. Dispositions générales : texte officiel

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
DIPLOME D'ÉTAT DE SAGE-FEMME

NOR : ESRS1301419A

Décret du 11-3-2013 - J.O. du 28-3-2013  
ESR - DGESIP A

*Vu directive 2005/36/CE du 7-9-2005 ; code de la santé publique ; code de l'éducation, notamment le livre VI ; décret n° 84-932 du 17-10-1984 modifié ; décret n° 2002-481 du 8-4-2002 ; décret n° 2002-482 du 8-4-2002 ; arrêté du 28-10-2009 ; arrêté du 19-7-2011 ; avis du Cneser du 19-11-2012 : avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) du 10-1-2013*

## Chapitre I : Organisation de la formation en vue du diplôme d'État de sage-femme

**Article 1** - Les études en vue du diplôme d'État de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le deuxième cycle, défini au chapitre II du présent arrêté, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

**Article 2** - Les universités sont habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé, à délivrer le diplôme d'État de sage-femme.

La formation dispensée est évaluée dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements.

Elle est organisée dans le respect des dispositions de l'article 40 de la directive 2005/36/CE susvisée, dans les écoles de sages-femmes ou les universités dispensant cette formation.

**Article 3** - Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

## Chapitre II : Deuxième cycle des études en sciences maïeutiques

**Article 4** - Peuvent s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

### REGIME DES ETUDES

**Article 5 - 1°** La formation a pour objectifs :

a) L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.

Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique.

b) L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages ;

c) Une formation à la démarche scientifique ;

d) L'apprentissage du travail en équipe pluri professionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel ;

e) La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

2° L'enseignement comprend :

a) Un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

- communiquer ;
- dépister et prévenir ;
- établir un diagnostic ;
- concevoir une proposition thérapeutique ;
- réaliser et coordonner les soins adaptés ;
- assurer les gestes de première urgence ;
- appréhender les objectifs de santé publique ;
- appliquer les règles juridiques, déontologiques et les principes éthiques en rapport avec le futur exercice professionnel
- travailler en équipe autour de la patiente ;
- fonder sa pratique professionnelle sur des bases scientifiques.

b) Un parcours personnalisé au cours duquel l'étudiant pourra choisir :

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale ;
- d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche, dont les modalités d'organisation sont précisées en annexe du présent arrêté ;

Les étudiants suivant un parcours recherche effectuent un stage de quatre semaines minimum dans une structure de recherche.

- d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Ce parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Elles sont de préférence en continuité avec les unités librement choisies au cours du premier cycle. Des parcours types peuvent être proposés par les structures assurant la formation de sage-femme.

Les objectifs de la formation, les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent et les items sont développés en annexe du présent arrêté.

**Article 6** - Les enseignements du deuxième cycle conduisant au diplôme d'État de sagefemme comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques ainsi que l'accomplissement de stages. Ces enseignements tiennent compte des priorités de santé publique. Leur organisation est définie par les instances compétentes des structures assurant la formation.

Parmi ces enseignements sont notamment prévus :

- 1° Un enseignement de langues vivantes étrangères ;
- 2° Un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : c2i ® niveau 2 « métiers de la santé » ;
- 3° Des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche et la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique ;
- 4° Une formation aux gestes et soins d'urgence ;
- 5° Une formation à la gestion des risques comprenant en particulier la prise en charge des événements indésirables associés aux soins, les méthodes d'analyse des causes de ces événements et leur prévention.

**Article 7** - Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignement articulées entre elles, en cohérence avec les objectifs de la formation et les compétences générales à acquérir, définies à l'article 5 du présent arrêté. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

Les unités d'enseignement du tronc commun représentent au minimum 80 % et au maximum 90 % du total des enseignements.

La mutualisation des enseignements entre les filières de santé est préconisée.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) et aux différentes approches de simulation ; elle est dispensée sur site ou en partie à distance.

**Article 8** - Le projet pédagogique, élaboré par la structure de formation, veille à l'articulation entre les enseignements théoriques, pratiques et cliniques en vue de l'acquisition des compétences professionnelles.

**Article 9** - La formation dispensée au cours des stages permet à l'étudiant de s'inscrire dans une démarche clinique, de développer les compétences professionnelles et transversales indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme. Elle permet une approche réflexive des situations, le développement de l'autonomie et la capacité d'adaptation à des situations cliniques complexes. Au cours de sa formation clinique, l'étudiant aborde les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme, en milieu hospitalier et extrahospitalier et construit son projet professionnel.

**Article 10** - Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

**Article 11** - Les stages organisés au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques sont détaillés dans l'annexe du présent arrêté.

Un stage d'une durée d'un semestre à temps plein est organisé au cours du troisième ou du quatrième semestre du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

**Article 12** - Les entités susceptibles d'accueillir des stagiaires sont celles qui ont conclu une convention avec les structures dispensant la formation de sage-femme. Ces conventions précisent les modalités d'organisation et de déroulement des stages.

La liste des terrains de stage est établie par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme, après avis des responsables des entités accueillant les stagiaires.

La structure de formation s'assure de la qualité de l'encadrement du stagiaire par des professionnels référents de stage.

Les étudiants justifient qu'ils remplissent les conditions exigées par la réglementation en vigueur relative à l'immunisation obligatoire de certaines personnes contre certaines maladies conformément aux dispositions de l'article L. 3111-4 du code de la santé publique.

Ils sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et sont informés de leurs obligations de présence par le responsable de celle-ci.

**Article 13** - La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

Tous les stages doivent être validés pour passer dans l'année supérieure.

**Article 14** - Les étudiants rédigent un mémoire dactylographié individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire.

L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie.

En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche.

Le sujet traité est proposé par l'équipe pédagogique, à laquelle peut s'adjoindre une personnalité extérieure qualifiée dans le domaine étudié, et approuvé par le responsable de la structure de formation. Il est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

**Article 15** - Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition du responsable de la structure assurant la formation de sage-femme et après avis de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation :

- deux sages-femmes dont une sage-femme enseignante de l'équipe pédagogique ;
- un expert du thème traité.

Le directeur de mémoire peut être membre du jury.

Le jury est présidé par une sage-femme titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

Pour les étudiants inscrits en parcours recherche, le jury du mémoire est présidé par un enseignant-chercheur ou par une sage-femme titulaire d'un doctorat.

**Article 16** - Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans les conditions prévues à l'alinéa 1er de l'article 6 du présent arrêté, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement. Les modalités de contrôle des connaissances permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier qui, dans la mesure du possible doit être privilégié, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dans le respect du délai fixé à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, les établissements publient l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites, orales, pratiques et cliniques. Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

**Article 17** - Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors du second cycle par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances.

Le contenu de ce certificat est détaillé en annexe du présent arrêté.

**Article 18** - La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants.

**Article 19** - Après accord du responsable pédagogique et sous réserve d'une cohérence pédagogique avec le déroulement de la formation, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite d'un semestre. La période d'études, validée par l'établissement étranger, permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

**Article 20** - Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme.

### Chapitre III : Dispositions finales

**Article 21** - Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ;
- et soutenu leur mémoire avec succès.

**Article 22** - Des dispositifs d'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants sont mis en place dans chaque établissement habilité à dispenser cette formation.

Ces dispositifs contribuent au dialogue entre l'équipe pédagogique et les étudiants, à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d'améliorer la qualité de la formation.

Les résultats de ces évaluations font l'objet d'un échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique.

**Article 23** - Les étudiants qui ont commencé leurs études avant l'année universitaire 2010-2011 doivent avoir validé la première phase des études de sage-femme pour être autorisés à s'inscrire en deuxième cycle des études en sciences maïeutiques.

**Article 24** - Le présent arrêté est applicable à compter de l'année universitaire 2013-2014.

Ses dispositions se substituent à celles de l'arrêté du 11 décembre 2001 relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens, lors de l'année universitaire 2013-2014 en ce qui concerne la première année de la deuxième phase, lors de l'année universitaire 2014-2015 en ce qui concerne la deuxième année de la deuxième phase.

L'arrêté du 11 décembre 2001 relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens est abrogé à compter de l'année universitaire 2015-2016.

Les conditions d'application de ces dispositions aux écoles de sages-femmes relevant de l'article L. 4151-7 du code de la santé publique sont fixées par le ministère chargé de la santé.

**Article 25** - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle et le directeur général de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

*Fait le 11 mars 2013*

*Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,*

*Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,*

*Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Jean-Michel Jolion*

*Pour la ministre des affaires sociales et de la santé et par délégation, Le directeur général de l'offre de soins,*

*Jean Debeaupuis*

## ANNEXE

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées. Le référentiel de formation s'appuie sur le référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Le programme de formation défini dans cette annexe permet le développement de ces compétences.

**La formation permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour :**

1. Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum ;
2. Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours ;
3. Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel ;
4. Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions ;
5. Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités ;
6. Analyser, de façon pluri professionnelle, les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables ;
7. S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles ;
8. Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition ;
9. Communiquer efficacement dans un contexte pluri professionnel ;
10. S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art.

Afin de garantir l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme, les recommandations suivantes peuvent orienter le choix des modalités pédagogiques et didactiques :

- Une approche par compétences et une pratique réflexive à l'aide de présentations et études de cas, d'analyses de pratiques, d'ateliers réflexifs sur la base de situations réelles ou fictives, d'ateliers de simulations cliniques et de retours d'expérience sur les périodes de formations cliniques ;
- Une approche intégrant des données factuelles (données probantes) au moyen de présentations et de revues de la littérature, d'analyses d'articles scientifiques dans le domaine de la maïeutique, de cours dispensés par des chercheurs ou doctorants ou construits sur la base de résultats de recherche et de bibliographies actualisées ;
- Un apprentissage autonome favorisé par une approche centrée sur les besoins de l'étudiant, l'utilisation des technologies appliquées à l'enseignement à distance, la conception et la présentation de travaux de recherche personnels ou collectifs ;
- Des cours magistraux, des enseignements dirigés et pratiques mutualisés permettant notamment aux étudiants des filières de la première année commune aux études de santé de se rencontrer et de travailler sur des thématiques communes des professions de santé ;
- Des pratiques d'encadrement ou d'évaluations formatives et personnalisées.

## Les unités d'enseignement théorique

La formation théorique s'articule autour de trois axes qui se déclinent en regroupements thématiques pluridisciplinaires et permettent l'acquisition des compétences professionnelles.

**Le premier axe** regroupe les enseignements et dispositifs de formation qui concourent au développement de l'expertise professionnelle des sages-femmes concernant les actions de soutien, de maintien et/ou de restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum et de la santé génésique des femmes. À l'issue de ces enseignements, le futur professionnel est capable :

- D'observer, diagnostiquer et définir une stratégie de prise en charge dans la limite du cadre légal et selon les normes et les niveaux de risques ;
- D'accéder à l'information utile au développement de son expertise clinique ;
- De prodiguer des conseils efficaces à la patiente et à sa famille concernant les soins, les aspects juridiques, ou l'éducation lors de situations périnatales spécifiques et/ou difficiles ;
- De répondre à l'urgence et à ses exigences de temps, d'organisation et de priorités d'actions ;
- De développer une réflexion avec ses pairs sur les spécificités de son champ professionnel pour dispenser des soins de qualité, ainsi qu'avec les autres professionnels de santé, en particulier les médecins, lors de prises en charge conjointes ou transférées, en particulier dans le cadre pathologique ;
- De développer une réflexion éthique sur les pratiques de soin.

**Le deuxième axe** regroupe les enseignements et dispositifs de formation concourant à l'acquisition de compétences en communication, en économie, en gestion et en management et forment les futurs professionnels à :

- Exercer ces compétences dans le champ de la promotion et de la prévention de la santé des femmes et des enfants, en apportant des informations claires et accessibles ;
- Promouvoir la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs de santé ;

- Développer des actions en partenariat avec d'autres professionnels de santé et acteurs sociaux ;
- Développer un esprit de concertation avec les différents professionnels et ses pairs ;
- Développer des compétences pour participer à l'encadrement et à l'évaluation des étudiants.

**Le troisième axe** regroupe les enseignements relatifs au développement professionnel et aux activités qui peuvent y être associées pour :

- Exercer son sens des responsabilités en vue de garantir la qualité des soins ;
- Développer une réflexion et un esprit critique par rapport aux pratiques professionnelles conduisant à l'actualisation des connaissances, à une pratique autonome basée sur l'évaluation des pratiques professionnelles et au développement professionnel continu ;
- Faire évoluer sa pratique professionnelle par l'acquisition de nouveaux savoirs scientifiques ;
- Participer à des travaux de recherche ;
- Développer des actions collectives (recherche, formation, évaluation, etc.) avec les partenaires institutionnels, économiques et industriels ;
- Participer à l'évaluation de l'activité médicale d'un secteur, de l'élaboration à l'analyse des données.

**Ces enseignements se structurent en unités d'enseignement (UE) dans les domaines suivants :**

*Obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal et médecine fœtale*

**Ces UE représentent 14 à 16 ECTS** (ECTS : European Credits Transfer System, système de crédits européens facilitant la lisibilité et la comparaison des cursus de formation).

**Objectifs généraux :**

- Assurer la surveillance prénatale de la grossesse physiologique ;
- Assurer l'animation de séances de préparation à la naissance et à la parentalité ;
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites ;
- Dépister et participer à la prise en charge des patientes présentant des complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de l'échographie obstétricale ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur le diagnostic anténatal et la médecine fœtale.

**Principaux objectifs spécifiques en lien avec les compétences attendues :**

- Conduire une consultation prénatale ;
  - Mener un entretien prénatal précoce :
    - . Objectifs de l'entretien prénatal précoce,
    - . Les différents temps de l'entretien prénatal précoce ;
  - Organiser et animer une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité
- Analyse des besoins,
- . Sélection des contenus et planification des séances,

- . Dynamique de groupe et techniques d'animation ;
- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies obstétricales :
  - . Raisonnement médical, démarche clinique,
  - . Signes fonctionnels,
  - . Signes physiques,
  - . Pathologies spécifiques de la grossesse,
  - . Pathologies et complications du travail, de l'expulsion et de la délivrance,
  - . Pathologies des suites de couches ;
- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies associées à la grossesse :
  - . Influence des principales pathologies préexistantes sur l'état de grossesse,
  - . Influence de la grossesse sur l'évolution des principales pathologies préexistantes,
  - . Surveillance des pathologies médico-chirurgicales associées à la grossesse ;
- Participer à la prise en charge des urgences médicales rencontrées en obstétrique :
  - . Arrêt cardio-respiratoire maternel,
  - . États de choc,
  - . Embolie amniotique,
  - . Embolie pulmonaire,
  - . Convulsions ;
- Réaliser la surveillance de situations spécifiques de la grossesse, du travail et de l'accouchement et des techniques obstétricales :
  - . Maturation et déclenchement artificiel du travail,
  - . Présentation du siège : voies d'accouchement, manœuvres obstétricales, complications,
  - . Présentations dystociques : voies d'accouchement, manœuvres obstétricales, complications,
  - . Grossesse gémellaire : différents types de surveillance, complications spécifiques, accouchement gémellaire, manœuvres obstétricales.
- Prescrire les échographies nécessaires à la surveillance de la grossesse et interpréter les comptes rendus ;
- Réaliser une échographie obstétricale de dépistage (vérification de la présentation, le bien-être fœtal et la localisation placentaire, etc.) :
  - . Écho-anatomie normale et pathologique,
  - . Doppler maternel et fœtal,
  - . Anomalies échographiques des annexes ;
- Participer aux activités de diagnostic anténatal et de médecine fœtale :
  - . Marqueurs sériques,
  - . Prélèvements ovulaires,
  - . Thérapeutiques anténatales,
  - . Interruption médicale de grossesse,
  - . Bilan de synthèse : conseil génétique, fœtopathologie.

### *Néonatalogie – pédiatrie*

**Ces UE représentent 6 à 10 ECTS**

**Objectifs généraux :**

- Participer à la prise en charge d'un nouveau-né présentant une pathologie ;
- Acquérir les bases de la physiologie néonatale suffisantes sur :
  - . L'adaptation à la vie extra-utérine du nouveau-né,
  - . La physiologie de l'hypoxie néonatale,
  - . L'algorithme de réanimation néonatale ;
- Participer à la prise en charge des urgences néonatales ;
- Assurer la surveillance, l'examen et la prise en charge du nouveau-né dans un cadre hospitalier et extrahospitalier.

### Principaux objectifs spécifiques en lien avec les compétences attendues :

- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies et urgences néonatales ;
  - . Reconnaissance et identification des signes cliniques ;
  - . Pré maturité ;
  - . Anomalies de la trophicité ;
  - . Principales malformations ;
- Participer à la prise en charge des nouveau-nés affectés par une pathologie maternelle :
  - . Influence des principales pathologies maternelles sur le nouveau-né,
  - . Surveillance et prises en charge spécifiques,
  - . Organisation des transferts ;
- Savoir accueillir un nouveau-né dans les suites d'un accouchement (à la maternité et hors maternité) ;
- Maîtriser les gestes techniques nécessaires à la réanimation néonatale ;
- Assurer efficacement la réanimation d'un nouveau-né et en fonction des situations particulières rencontrées (asphyxie, prématurité, gémellité, inhalation méconiale, malformations congénitales, etc.) ;
- Aspects éthiques.

### *Gynécologie - santé génésique des femmes et assistance médicale à la procréation*

### Ces UE représentent 4 à 8 ECTS

#### Objectifs généraux :

- Informer et conduire une consultation de contraception ;
- Conduire une consultation péri-conceptionnelle ;
- Assurer le suivi gynécologique de prévention et connaître les enjeux de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de la rééducation périnéale ;
- Réaliser une échographie gynécologique de dépistage ;
- Dépister et participer à la prise en charge des femmes présentant une ou des infections et pathologies gynécologiques
- Maîtriser les bonnes pratiques de dépistage des IST : indications, prise en charge du partenaire ;
- Pouvoir répondre aux demandes liées au désir d'enfant, à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;

- Informer et participer à la prise en charge des femmes ayant recours à l'IVG ;
- Favoriser le dialogue autour de la sexualité et pouvoir répondre ou orienter en cas de plaintes ;
- Offrir un suivi de qualité adapté à la personne en favorisant les conditions d'expression et d'écoute ;
- Connaître le cadre législatif et réglementaire : organisation du dispositif de dépistage et de planification
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur l'assistance médicale à la procréation.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les compétences attendues :

- Mener une consultation de suivi gynécologique de prévention :
  - . Les différents temps de la consultation gynécologique,
  - . Analyse des principaux motifs de plaintes ;
  - . Prescription des examens complémentaires de première intention,
  - . Connaissance des médicaments utilisés en gynécologie inscrits dans les droits de prescription de la sage-femme ;
- Accompagner ou orienter les femmes dans les périodes pré, per et post-IVG :
  - . Entretien pré-IVG analyse de l'échec de contraception,
  - . Techniques d'IVG,
  - . Surveillance et contraception post-IVG ;
- Dépister et participer à la prise en charge des pathologies gynécologiques :
  - . Raisonnement médical, démarche clinique,
  - . Reconnaissance et identification des signes cliniques,
  - . Pathologies fonctionnelles et organiques des organes uro-génitaux et mammaires,
  - . Bilan uro-dynamique ;
- Organiser et animer une séance collective d'information auprès d'adolescents sur la sexualité, la contraception et les infections sexuellement transmissibles :
  - . Les spécificités de l'adolescence,
  - . Sélection des contenus et méthodes d'animation ;
- Aborder la sexualité lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention,
  - . Aspects biopsychosociaux de la sexualité,
  - . Principaux motifs de plaintes,
  - . Éducation sexuelle ;
- Prévenir et dépister les violences faites aux femmes :
  - . Épidémiologie des violences faites aux femmes,
  - . Médecine légale et démarches de protection ;
- Participer aux activités d'assistance médicale à la procréation :
  - . Infertilité et stérilité du couple : exploration, diagnostic, traitement,
  - . Techniques d'assistance médicale à la procréation,
  - . Législation,
  - . Bioéthique

Les compétences de la sage-femme en pharmacologie doivent être en lien avec son droit de prescription, l'autorisation à réaliser les examens cliniques et techniques prescrits par un médecin en cas de pathologie maternelle ou fœtale identifiée, et leur participation au traitement de toute patiente présentant une affection gynécologique, sous la direction d'un médecin.

### Objectifs généraux :

L'enseignement de pharmacologie permet l'acquisition de connaissances générales de pharmacocinétique orientées vers la santé génésique de la femme, l'obstétrique, la néonatalogie et la pédiatrie. Il doit permettre d'améliorer la qualité et la sécurité de la prescription et de l'optimiser sur le plan économique.

Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Connaître et/ou approfondir les bases pharmacologiques des traitements pour chaque pathologie et chaque prévention abordée ;
- Connaître les propriétés pharmacocinétiques des médicaments chez la femme enceinte, le nouveau-né ;
- Connaître les critères de choix d'un médicament pour optimiser un traitement médicamenteux et éviter les accidents iatrogènes ;
- Connaître les bonnes pratiques des prescriptions médicamenteuses ;
- Connaître les éléments de la surveillance thérapeutique médicamenteuse ;
- Appréhender la variabilité de la réponse thérapeutique : notion de terrain, associations médicamenteuses ;
- Connaître les outils d'aide à la prescription, à l'évaluation de l'observance d'un traitement ;
- Connaître les prescriptions de thérapeutiques non médicamenteuses.

Le contenu de cette UE de pharmacologie peut être enseigné de manière transversale dans certaines UE (obstétrique, pédiatrie, santé génésique des femmes, etc.). Cette UE fera l'objet d'une évaluation.

|                                                        |
|--------------------------------------------------------|
| <i>Santé publique : Cette UE représente 4 à 6 ECTS</i> |
|--------------------------------------------------------|

L'enseignement de Santé publique tient compte de la place de la sage-femme dans le système de santé. Il est orienté vers la prévention et l'éducation.

### Objectifs généraux :

- Prévenir, informer, éduquer dans les domaines de la maïeutique, de l'obstétrique, de la gynécologie et de la néonatalogie ;
- Dépister les situations à risque médical, psychologique et social ;
- Participer à un réseau de soins.

### Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Connaître l'organisation des systèmes de santé en Europe ;
- Connaître la situation périnatale en France ;
- Connaître les différentes structures de soins (hospitalières, extrahospitalières, psychiatriques) ;
- Connaître les grands programmes de prévention et de dépistage en périnatalité (dépistages néonataux, dépistage des cancers de la femme, vaccinations, etc.) ;
- Connaître les démarches éducatives liées aux pathologies rencontrées en périnatalité ;
- Connaître les grandes menaces sanitaires ;
- Connaître et participer à la gestion du risque ;
- Connaître l'évaluation du fardeau des maladies dans les populations :
  - . Épidémiologie descriptive,
  - . Apport des registres de pathologie,
  - . Fréquence des principaux groupes de pathologie,
  - . Principes de l'intervention en santé publique.

Le contenu de cette unité d'enseignement peut être enseigné de façon transversale dans certaines unités d'enseignement, notamment dans le cadre des enseignements relatifs à l'obstétrique, la pédiatrie, la santé génésique des femmes, etc.

L'unité d'enseignement de santé publique fera l'objet d'une évaluation.

|                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Sciences humaines et sociales - droit, économie, management et langue étrangère</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|

**Ces UE représentent 6 à 8 ECTS**

### Objectifs généraux :

- Développer une réflexivité sur ses pratiques et son développement professionnels ;
- Approfondir ses connaissances sur la psychologie et les affections psychopathologiques du nourrisson et de l'enfant afin de dépister des situations de vulnérabilité et d'orienter la femme ou le couple dans le réseau de périnatalité ;
- Acquérir les connaissances nécessaires au dépistage, à l'orientation et à la participation de la prise en charge des femmes présentant des troubles psychopathologiques et psychiatriques ;
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système de santé français et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Connaître les dimensions organisationnelles des professions, l'organisation du travail, les collaborations interprofessionnelles, la gestion et l'administration ;
- Acquérir des connaissances sur l'organisation territoriale du système de santé et des soins (coopérations, contractualisations, etc.) ;
- Acquérir ou approfondir des connaissances de base en économie de la santé ;
- Approfondir ses compétences en langue étrangère.

### Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Dépister et participer à la prise en charge des troubles psychologiques et psychiatriques :
  - . Troubles de la personnalité,
  - . Pathologies psychiatriques maternelles,

- . Psychopathologie du nourrisson et de l'enfant ;
- Mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires liées à la périnatalité et adapter sa pratique en fonction des textes en vigueur et de leurs évolutions :
  - . Dispositions législatives et réglementaires liées à la périnatalité et à la protection des personnes vulnérables,
  - . Législation professionnelle,
  - . Participer à la réflexion éthique sur les pratiques de soin,
  - . S'informer et participer aux évolutions de la réflexion bioéthique ;
- Encadrer une équipe soignante et travailler en collaboration :
  - . Rapports hiérarchiques et contractuels,
  - . Gestion et management d'une équipe,
  - . Délégation et coordination,
  - . Anticipation et gestion des conflits,
  - . Conduite de projet,
  - . Coordination des projets,
  - . Gestion des risques.
- Participer à l'encadrement et à l'évaluation des étudiants :
  - . Pédagogie de stages : organisation, diagnostic éducatif, modèle de rôle et supervision clinique,
  - . Évaluation des apprentissages ;
- Rechercher en permanence la qualité et la sécurité des soins dans son exercice professionnel ;
- Connaître les dispositions législatives et réglementaires en matière de qualité et de sécurité des soins;
- Connaître les recommandations et outils de bonnes pratiques ;
- Contribuer au développement d'une culture de sécurité ;
- Communiquer efficacement pour améliorer la sécurité des soins ;
- Analyser les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention conjointe de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables (récupération des défaillances et atténuation de leurs conséquences pour les patientes, mise en place de mesures barrières, etc.) ;
- Connaître les concepts de base en économie de la santé et rechercher en permanence l'efficacité dans son exercice professionnel ;
- Acquérir des notions de base de macroéconomie et de microéconomie dont :
  - . Théorie des consommateurs et des producteurs,
  - . Équilibres, concurrence pure et parfaite, défaillances de marché et régulation,
  - . Comptabilité nationale, croissance,
  - . Assurance maladie et maîtrise des dépenses de santé,
  - . Comparaisons des divers systèmes de santé des pays développés,
  - . Pilotage et contrôle du système de soins.

|                     |
|---------------------|
| <i>UE Recherche</i> |
|---------------------|

**Cette UE représente 2 à 4 ECTS**

Cette UE permet d'approfondir l'initiation à la recherche dans la continuité des enseignements dispensés au cours du premier cycle des études en sciences maïeutiques.

## Principaux objectifs spécifiques en lien avec les capacités attendues :

- Réaliser une recherche documentaire, une revue de la littérature.
  - . Consultation de fonds documentaires ;
  - . Technique de la recherche documentaire dans les bases de données scientifiques et en sciences humaines et sociales
  - . Apprentissage d'outils de bibliographie ;
  - . Connaissance de l'anglais médical.
  - Réaliser une analyse critique des données existantes.
- Lecture critique d'articles scientifiques et d'information grand public en version originale.

### *Le parcours personnalisé*

Il représente 10 à 20 % des unités d'enseignements soit entre **12 et 24 ECTS**.

Ces unités d'enseignements peuvent être suivies dans une université en France comme à l'étranger. Elles sont intégrées dans une formation de niveau master. Ces unités d'enseignement peuvent constituer un parcours proposé par la structure en charge de la formation. Elles peuvent s'intégrer dans la formation théorique et/ou clinique et/ou être inscrites dans « un parcours recherche ».

Dans le cadre du parcours personnalisé peuvent être proposées notamment des unités d'enseignement en droit de la santé, management, éthique et philosophie, informatique, économie de la santé, ingénierie de la santé, etc.

### *UE Parcours Recherche*

Pour les étudiants ayant suivi du 3ème au 6ème semestre de la formation générale en sciences maïeutiques des unités d'enseignement de parcours recherche, un enseignement spécifique peut être proposé pendant le deuxième cycle des études en sciences maïeutiques (cycle de conférences, séminaires de travail, présentations personnelles, travail en groupe des étudiants, journées scientifiques).

Les étudiants n'ayant pas suivi des UE correspondant au parcours recherche au cours de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences maïeutiques pourront suivre, pendant le deuxième cycle des études en sciences maïeutiques une « UE recherche » parmi des UE librement choisies.

Un stage de recherche d'une durée de quatre semaines minimum nécessaire pour la validation de la première année d'un master à orientation recherche peut remplacer partiellement un stage clinique inscrit au programme de formation approfondie en sciences maïeutiques, sous réserve de l'acquisition par l'étudiant des compétences spécifiques associées au stage clinique.

## Ces UE représentent 48 à 68 ECTS

- La formation clinique a pour finalité :

Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;

- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;

- La maîtrise du raisonnement clinique ;

- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;

- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;

- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

Les objectifs personnels de l'étudiant sont liés à son apprentissage et à son projet professionnel. Ils font l'objet d'une concertation avec l'équipe enseignante et doivent être connus par le référent, maître et/ou tuteur de stage afin de faciliter leur réalisation.

**Le référentiel métier et compétences de sage-femme intègre les compétences requises à l'issue de la formation initiale décrites ci-dessous.**

## Référentiel de compétences

**Huit situations types** décrivent des situations clés de la pratique clinique de la sagefemme et authentifient les valeurs professionnelles qui leur donnent sens. Elles mettent les principales compétences en exergue, à savoir, la démarche clinique, l'urgence, la prévention et l'éducation. Les situations types retenues ne sont pas exhaustives, mais sont particulièrement représentatives de l'exercice de cette profession. Elles ont été retenues car elles remplissent les critères suivants :

- Faire partie du cœur de métier de sage-femme ;

- Représenter une variété suffisante de situations devant être maîtrisées par tout professionnel compétent ;

- Intégrer un aspect de gestion des risques ou de sécurité des soins.

À l'issue de la formation, l'étudiant est compétent pour :

### *1. Conduire une consultation prénatale*

- En reconstituant l'anamnèse ;

- En réalisant l'examen clinique général et l'examen obstétrical ;

- En évaluant le caractère physiologique ou pathologique de la grossesse ;

- En choisissant les mesures préventives, palliatives et thérapeutiques appropriées ;

- En élaborant et proposant à la femme enceinte une conduite à tenir quant au suivi de sa grossesse ;

- En accompagnant la femme/le couple dans l'élaboration de son projet de naissance.

## *2. Organiser et animer une séance collective de préparation à la naissance et à la parentalité*

- En préparant la séance ;
- En veillant à assurer une bonne qualité d'écoute entre les participant(e)s ;
- En animant les échanges d'informations et d'expériences sur le thème traité ;
- En réalisant des exercices de travail corporel (si pertinent pour le thème abordé) ;
- En vérifiant l'évolution des participantes vers l'autonomie ;
- En repérant les difficultés éventuelles et en donnant les conseils adaptés.

## *3. Assurer une consultation d'urgence*

- En accueillant la patiente ;
- En menant l'interrogatoire : de l'anamnèse à un premier diagnostic ;
- En réalisant l'examen général et l'examen obstétrical ;
- En posant un diagnostic et en faisant une synthèse de la situation ;
- En préparant et en organisant si nécessaire le transfert vers un autre professionnel de santé ou un autre établissement
- En réalisant la transmission orale et écrite ;
- En étudiant rétroactivement le dossier pour analyser et améliorer sa pratique, en particulier en vérifiant la pertinence des gestes et décisions (en partenariat avec un autre professionnel) ou selon une méthode de retour d'expérience validée.

## *4. Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites*

- En évaluant le niveau de risque de la parturiente pour décider d'une prise en charge optimale pour elle et son enfant ;
- En évaluant l'entrée en travail et le pronostic obstétrical de la patiente ;
- En élaborant une stratégie de surveillance et de suivi du travail, de l'accouchement et de la délivrance d'une patiente à bas risque ;
- En respectant les règles de l'eutocie et les souhaits de la parturiente ;
- En consultant tous les éléments du dossier ;
- En veillant à la bonne mise à disposition du matériel en cas d'urgence ;
- En décidant l'admission éventuelle ;
- En assurant l'accouchement physiologique et son accompagnement ;
- En aidant la femme à gérer la douleur ;
- En prenant des décisions adaptées à la situation ;
- En accueillant et examinant le nouveau-né ;
- En prévenant les accidents hémorragiques de la délivrance par une surveillance optimale au cours du travail et de la période de post-partum immédiat ;
- En réalisant le diagnostic des lésions périnéales et des plaies vaginales ;
- En pratiquant la suture de ces lésions sous anesthésie locale, lorsque celles-ci ne sont pas compliquées, en particulier en cas d'atteintes sphinctériennes ;
- En rédigeant le dossier médical et en participant à l'information du dossier médical personnel.

*5. Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance (quel que soit le lieu et au-delà du post-partum immédiat)*

- En accueillant la patiente ;
- En identifiant la gravité du risque hémorragique, en réalisant une anamnèse et un examen général ;
- En mettant en place la prise en charge en cas de confirmation de l'hémorragie ;
- En sollicitant d'autres professionnels ;
- En réalisant les prélèvements sanguins nécessaires ;
- En posant un cathéter intraveineux périphérique et en perfusant le soluté adapté ;
- En veillant au positionnement de la patiente et à la surveillance et au maintien de sa température corporelle ;
- En s'assurant que la patiente a compris la situation et en informant la famille ;
- En veillant à la coordination des différents intervenants ;
- En s'assurant que le professionnel qui prend le relais a bien reçu les informations ;
- En transmettant dans le dossier les données médicales et les gestes effectués pour assurer une transmission écrite ;
- En suivant l'évolution de la patiente et en adaptant les thérapeutiques ;
- En étudiant rétroactivement le dossier pour analyser et améliorer sa pratique, en particulier en vérifiant la pertinence des gestes et décisions (en collaboration avec d'autres professionnels).

*6. Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale*

- En accueillant la mère et l'enfant ;
- En réalisant l'anamnèse ;
- En pratiquant l'examen général de l'enfant ;
- En pratiquant un examen général et gynéco-obstétrical de la mère ;
- En écoutant, questionnant et donnant des conseils d'hygiène, de diététique et d'éducation à la santé ;
- En repérant les situations de vulnérabilité ;
- En vérifiant la mise en place de l'allaitement (maternel ou artificiel) ;
- En prescrivant les éventuels examens complémentaires ;
- En recherchant d'éventuels troubles périnéaux ou sphinctériens et en déterminant leur prise en charge
- En recueillant les souhaits de la patiente en matière de contraception et en la prescrivant ;
- En accompagnant le développement du lien mère-enfant ;
- En assurant la transmission ;

*7. Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention*

- En accueillant la femme et éventuellement en l'accompagnant en consultation, en l'informant du suivi gynécologique régulier et en lui proposant de réfléchir à sa contraception ;
- En réalisant l'anamnèse, afin d'identifier d'éventuelles contre-indications ;
- En réalisant l'examen clinique de la patiente ;
- En réalisant, si nécessaire, un frottis cervico-vaginal de dépistage et/ou un prélèvement vaginal ;
- Décider de l'indication et d'une stratégie de prise en charge et d'accompagnement ;

- En présentant les différentes formes de contraception possibles pour éclairer son choix ;
- En prévenant et dépistant toute situation de vulnérabilité de la femme ;
- En participant au dépistage et à la prévention des cancers gynécologiques et des infections sexuellement transmissibles ;
- En prescrivant la contraception et les examens complémentaires en relation avec le suivi gynécologique
- En prescrivant si nécessaire d'autres thérapeutiques (vaccins, médicaments dans les droits de prescription de la sage-femme) ;
- En planifiant le suivi gynécologique de la femme ;
- En cas de dépistage de pathologie, en adressant la patiente à un médecin.

#### 8. *Réaliser une réanimation néo-natale*

- En prenant en compte les circonstances de la grossesse, du travail et de l'accouchement ;
- En anticipant sur l'organisation matérielle et la disponibilité des ressources ;
- En examinant l'enfant dès son arrivée ;
- En identifiant le caractère de gravité et d'urgence (score d'Apgar, etc.) ;
- En prévoyant l'appel du pédiatre ;
- En assurant les premiers soins en attendant le médecin (aspiration, ventilation, intubation, massage cardiaque) ;
- En participant à l'accueil optimal du nouveau-né porteur d'une pathologie dépistée dans la période prénatale ;
- En informant le couple en temps réel ;
- En participant à la prise en charge médicale en collaboration avec le pédiatre ;
- En organisant éventuellement le transfert de l'enfant vers un service approprié ;
- En renseignant une feuille de surveillance en temps réel intégrée dans le dossier médical, intégrant les données médicales et les gestes de réanimation effectués pour assurer une transmission écrite ;
- En cas de transfert vers une unité spécialisée, en assurant dans le temps un suivi des informations et en informant régulièrement les parents.

### Modalités de stage

Les compétences spécifiques et transversales s'acquièrent au travers de stages cliniques réalisés en établissement de santé et en milieu extrahospitalier : exercice libéral, centre de protection maternelle et infantile (PMI), etc.

Les stages concernent les périodes pré, per-natales d'une part, et d'autre part, les périodes post-natales, le suivi gynécologique et la planification familiale.

La répartition peut s'établir selon le tableau ci-dessous :

**1 ECTS de stage équivaut à 30 heures.**

|                                           | Nombre d'ECTS | Contenu du stage                                                                                                                                                                                          | Terrain de stage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suivi prénatal                            | 12 à 16 ECTS  | Consultations prénatales ;<br>Surveillance de grossesses à haut risque ;<br>Préparation à la naissance et à la parentalité.                                                                               | Stages hospitaliers et extrahospitaliers : en établissement de santé public ou privé (structures de consultations prénatales (CNP), services de grossesse à haut risque (GHR), centre d'assistance médicale à la procréation, centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal (CPDN), etc.)<br><br>Cabinets libéraux, maisons de santé, hospitalisation à domicile (HAD), espaces territoriaux. |
| Suivi prénatal                            | 20 à 24 ECTS  | Pratique d'un accouchement eutocique ;<br>Accueil d'un nouveau-né eutrophique à terme ;<br>Suivi d'un accouchement à risque ou pathologique et ses suites immédiates ;<br>Accueil d'un nouveau-né malade. | Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (salles de naissances, bloc opératoire, salle de soins post-interventionnelle, urgences obstétricales, réanimation, service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), etc.).                                                                                                                                                    |
| Suivi post-natal                          | 8 à 14 ECTS   | Suites de couches physiologiques ;<br>Nouveau-nés ;<br>Nourrissons ;<br>Suites de couches pathologiques ;<br>Nouveau-né malade.                                                                           | Stages hospitaliers : établissements publics et privés de santé (suites de couches mère et enfant, unité mère-enfant, néonatalogie, unité psychiatrique, consultation post-natale et néonatale, etc.)<br>Cabinet libéral, maison de santé, HAD, espaces territoriaux.                                                                                                                            |
| Planification, surveillance gynécologique | 8 à 14 ECTS   | Consultation de contraception ;<br>Prévention des IST ;<br>IVG ;<br>Suivi gynécologique de prévention.                                                                                                    | Centre de planification conjugale et familiale ;<br>Centre d'orthogénie ;<br>Cabinet libéral ;<br>Établissement public ou privé de santé : consultation, espace territorial.                                                                                                                                                                                                                     |

## Validation de stages

La formation clinique est fondamentale dans le développement des compétences des sages-femmes. Les compétences cliniques sont évaluées par l'équipe pédagogique et/ou les professionnels de terrain.

Le raisonnement et la démarche clinique réflexive, les connaissances scientifiques, la prévention et l'éducation pour la santé, la posture éthique sont évaluées dans chaque situation rencontrée par l'étudiant.

La validation des stages tient compte de l'assiduité de l'étudiant et de l'acquisition des compétences spécifiques et transversales du référentiel métier et compétences des sages-femmes.

Un entretien de mi stage est recommandé pour s'assurer que les objectifs de stage pourront être atteints et éventuellement proposer des réajustements.

Le carnet de stage permet à l'étudiant d'autoréguler son apprentissage.

L'analyse réflexive mise en œuvre par l'étudiant seul ou accompagné, contribue à l'évaluation de ses acquisitions.

## Coordination entre l'équipe pédagogique et les encadrants sur les lieux de stages

Le temps de formation clinique doit être utilisé de façon efficiente, impliquant une vigilance particulière à l'égard de la qualité du terrain de stage, de l'accueil et de l'encadrement des stagiaires. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le terrain de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de chaque étudiant.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage. Elle favorise la formation des professionnels référents de stage. Elle met en place l'évaluation des lieux de stage par les étudiants.

## Coopération interprofessionnelle

Afin de développer l'efficacité de la communication et de la coopération interprofessionnelle indispensable à la qualité et à la sécurité des soins, il est souhaitable de favoriser la mise en commun des travaux sur les lieux de stage entre les étudiants des différentes filières médicales et paramédicales.

## Mobilité et échanges internationaux

Une période d'études d'un semestre comprenant un ou plusieurs stages peut être réalisée au sein de l'Union Européenne ou dans un autre État dans le cadre d'un programme d'échange européen ou international.

La validation du stage est réservée à l'établissement d'accueil.

## Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser des connaissances et la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat peut se présenter sous différentes formes :

- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une accouchée et/ou d'un nouveau-né ;
- une épreuve clinique auprès d'une femme lors d'un suivi gynécologique ;
- une épreuve orale associée ou non à l'épreuve clinique ;
- une épreuve écrite associée ou non à l'épreuve clinique.

La ou les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation et si possible une sage-femme enseignante d'une autre structure de formation.

L'évaluation porte sur les compétences et les connaissances précisées à l'article 5 du présent arrêté. La validation du certificat est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'État de sage-femme.

### *UE Mémoire*

#### Cette UE représente 4 à 6 ECTS

Le mémoire requiert une prise de distance critique de la part de l'étudiant et répond à une démarche de recherche problématisée et à des exigences d'objectivation et de conceptualisation. Le thème est en lien avec la maïeutique, dans le domaine de la périnatalité, de la santé génésique des femmes, pouvant aborder notamment les aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, anthropologiques ou historiques. Il s'appuie sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

#### Objectifs généraux :

Former de futurs professionnels capables :

- d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
- de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
- de fonder leur pratique sur des données probantes.

#### Objectifs spécifiques du mémoire :

- L'élaboration du mémoire vise à développer plusieurs capacités :
  - . Identifier une question pertinente à l'exercice professionnel,
  - . Situer cette question dans son contexte,
  - . Conduire une démarche méthodique d'investigation, à l'aide d'outils d'étude et de recherche,
  - . Analyser les informations recueillies,
  - . Élaborer des solutions ou des préconisations,
  - . Formaliser une production écrite et la soutenir oralement ;
- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, présentant, par exemple, une recherche fondamentale ou un ou plusieurs cas cliniques ;
- Un mémoire historique consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;

- Un mémoire d'introspection : réflexion sur un vécu s'appuyant sur une recherche bibliographique pour effectuer une auto-analyse ;
- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire d'apprentissage à la recherche biomédicale ou en santé publique au sens large (éthique, sociologie, psychologie, etc.) comprenant la rédaction d'un protocole de recherche clinique ou d'une action de santé publique. Il entre alors dans le cadre du parcours recherche.

**Le dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire comprend :**

- La mise en place de groupes d'émergence de thème ;
- La validation du thème et de la méthodologie de l'étude par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'un guide de rédaction précisant notamment le format de présentation et le contenu scientifique
- Un soutien méthodologique pour la mise en place du projet du mémoire ;
- Un soutien méthodologique pour la rédaction du mémoire.

**Pour chaque mémoire est constitué un comité scientifique qui comprend au minimum :**

- Le responsable de la structure ou son représentant ;
- Deux sages-femmes de l'équipe pédagogique ;
- Un expert sur la méthodologie envisagée.

Le comité scientifique propose le sujet du mémoire (problématique, méthodologie employée, faisabilité du sujet, calendrier de travail, etc.) qui est approuvé par le responsable de la structure. La soutenance comprend un temps de présentation de son travail par l'étudiant et un temps de réponses aux questions et d'échanges avec le jury. L'évaluation porte à la fois sur le contenu écrit et la soutenance.

## 2. LES OUTILS PEDAGOGIQUES DE L'ACTIVITE CLINIQUE

### 2.1. Généralités

L'enseignement clinique est composé par les stages, la participation aux staffs médicaux, les groupes de raisonnement clinique et d'analyses de pratique, les travaux pratiques, les enseignements dirigés, l'enseignement par simulation, ainsi que par les évaluations cliniques.

**Certains actes** feront l'objet d'un relevé numérique. Ce recueil est débuté dès le premier cycle des études en continuité sur un même logiciel informatique.

Le récapitulatif des actes est disponible sur ce logiciel de saisie de l'activité clinique en temps réel.

Les crédits européens correspondant aux stages sont attribués dès lors que les temps de stage sont effectués en totalité et sont validés par le responsable de stage et la directrice du département.

Aucune absence en stage n'est admise. En cas de force majeure ou de maladie, un justificatif est exigé. Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapage sur les congés hebdomadaires ou l'ensemble des congés annuels, selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique.

Pour tous les stages, une convention de stage est signée entre l'étudiant, les directions de l'école et chaque lieu de stage.

### 2.2. Les objectifs de référence pour la formation clinique, technique et méthodologique

Un relevé comptable et analytique, des actes cliniques effectués tout au long de la formation pour chaque étudiant, permet d'objectiver la réalisation d'une activité clinique suffisante à l'obtention du DE de sage-femme.

Il peut également participer à personnaliser la planification des stages selon les besoins de l'étudiant. Ce document numérique est rempli par l'étudiant à l'issue de chaque garde.

Il est réalisé en temps réel via le logiciel dédié accessible à partir d'un smartphone via l'application ou simplement à partir d'un ordinateur via un site sécurisé, il permet à chaque étudiant, à partir d'un compte individuel d'enregistrer son activité clinique.

**Le relevé d'activités, actualisé en temps réel, est accessible de manière instantanée par l'équipe enseignante, l'étudiant et la direction du département.**

## 2.3. Les différents supports et outils pédagogiques

### 2.3.1 Feuille d'appréciation à la garde

Ce document porte une appréciation de différents critères relatifs à l'évolution et à la validation des objectifs de l'étudiant pour ce stage. Ce support encourage la réalisation d'un feedback structuré et systématique de la part du superviseur clinique. Il devra être validé par le responsable du service, à la fin de chaque stage

### 2.3.2 Feuille d'objectifs spécifiques au stage

Elle formalise les objectifs institutionnels propres à chaque année de formation en respectant une progression dans l'acquisition des compétences cliniques requises pour l'exercice professionnel et leur articulation avec les enseignements théoriques. Ils sont adaptés aux différents lieux de stages et spécifiques à l'année d'étude.

### 2.3.3 Feuilles d'évaluation des capacités à atteindre

Les évaluations sont déclinées en objectifs adaptés aux capacités cliniques attendues pour chaque année d'études.

Au cours de leur stage, les étudiants sont accompagnés et supervisés par les professionnels afin d'acquérir les gestes techniques, le raisonnement clinique (poser un diagnostic, élaborer une conduite à tenir) ainsi que les compétences relationnelles, dans l'objectif d'améliorer et de réajuster leur pratique tout au long de leur apprentissage.

Les évaluations cliniques font partie intégrante de l'apprentissage. Elles sont l'occasion d'évaluer les enseignements dispensés, mais sont aussi le moment d'un face à face pédagogique avec l'étudiant permettant des réajustements adaptés et personnalisés.

Les conseils dispensés durant l'évaluation permettent à l'étudiant de se situer dans son apprentissage, et les outils donnés à cette occasion servent à sa progression.

La pratique de l'auto-évaluation permet à l'étudiant une analyse réflexive sur ses compétences.

Ces temps d'évaluation sont l'occasion pour l'étudiant, d'identifier les acquis et/ou de réajuster sa pratique et/ou de cibler des axes d'amélioration. Ils permettent à l'étudiant d'orienter ses temps d'apprentissage personnels sur des contenus pertinents et personnalisés et ainsi optimiser son temps d'investissement dans cette activité.

## 2.4. Les relevés d'actes

*Ils concernent les relevés numériques des actes effectués lors de chaque garde et lors de chaque stage. Ils sont à compléter par l'étudiant sur le logiciel dédié, idéalement le jour même de la garde, au plus tard dans les 3 semaines qui suivent la fin d'un stage.*

*L'ensemble de ces documents constitue le portfolio de stages de l'étudiant.*

*Le portfolio de stage contenant tous les documents relatifs aux stages est mis à la disponibilité des étudiants sur l'ENT.*

*Charge à l'étudiant de faire les tirages nécessaires pour la validation des stages effectués.*

## 2.5. Les ateliers de raisonnement clinique (ARC)

L'ARC est un outil pédagogique formatif basé sur le raisonnement clinique.

Les séances se déroulent en groupe restreint et visent à amener les étudiants à réaliser un raisonnement hypothético-déductif sur un problème clinique afin d'établir un diagnostic, une conduite à tenir et un pronostic.

Durant ces séances, les étudiants recherchent les données cliniques de ce problème en justifiant chaque demande. Cette justification permet à l'étudiant d'explicitier son raisonnement clinique et d'établir ses objectifs personnels de formation.

L'apprentissage du raisonnement clinique est dispensé lors de :

- l'étude de dossiers en service ou à la Faculté
- l'étude de cas cliniques à partir de situations rencontrées en service
- la présentation de dossiers aux staffs médicaux
- la participation aux relèves des équipes soignantes lors des stages.

## 2.6. Les cartes conceptuelles

La carte conceptuelle s'inspire des principes de la cartographie. Il s'agit d'une représentation graphique permettant d'appréhender la construction des connaissances de l'étudiant par l'étudiant lui-même et ainsi de s'intéresser à comment il organise ses savoirs dans sa structure mentale.

Il s'agit d'un exercice de construction de savoirs ou de construction de sens. L'élaboration de la carte comme sa lecture autorise un ensemble d'opération mentale pour en ressortir un sens (estimer, reconnaître, différencier, prioriser, hiérarchiser, lier). Réaliser et interpréter une carte conceptuelle met nécessairement en œuvre un processus de transformation cognitive complète : intellectuelle et visuelle.

L'organisation des connaissances détermine en partie la façon dont elles vont pouvoir être utilisées pour résoudre un problème et prendre des décisions.

## 2.7. Les ateliers d'analyse de pratique/ GEASE

Les ateliers d'analyse de pratique et les GEASE ont pour ancrage une approche systémique permettant d'élever le niveau de compréhension de situations professionnelles complexes et à

accompagner le soutien de la santé mentale des étudiants.

Les procédés d'analyses des situations expérientielles sont principalement de type réflexif et socio constructif pour répondre avec efficience aux problématiques abordées.

## 2.8. La simulation

La formation par simulation est devenue incontournable et l'enseignement dispensé par les enseignants en maïeutique au sein du département de maïeutique a suivi cette évolution en mettant en place de nouvelles approches didactiques adaptées à la modernisation des cursus de santé.

Des ateliers, avec une progression pédagogique tout au long du curriculum de formation, sont mis en place dans les différentes disciplines, en utilisant les différentes méthodes de simulation (HAS, 2012). Ainsi, chaque étudiant se trouvera dans des situations cliniques susceptibles d'être rencontrées en stage ou dans sa vie professionnelle.

La simulation permet de recréer des situations cliniques plus ou moins réelles de situations de travail dans un environnement sécurisé, contrôlé, et sans risque pour les patientes. Elle offre l'opportunité d'apprendre de ses erreurs sans conséquences réelles, favorisant ainsi un apprentissage actif et réflexif.

*Un passeport de simulation est remis à chaque étudiant en début de formation. Il permet un suivi longitudinal des séances auxquelles a participé l'étudiant : techniques de simulation, qualification des formateurs, discipline concernée, volume horaire de la session, situation(s) expérimentée(s), activité de l'étudiant lors de la session).*

Le portfolio simulation réunit tous les événements qui concernent la formation initiale de l'étudiant à l'aide de la simulation. Il constitue un lien entre les professionnels de santé, soumis au secret professionnel, qui interviennent et participent à ces formations. Il est un document confidentiel, les informations qui y figurent sont personnelles et couvertes par la charte de confidentialité et le secret professionnel. Il a pour objectif de faire prendre conscience à l'étudiant de comment la simulation participe à son développement professionnel au cours de son parcours de formation et à identifier les compétences travaillées en simulation et à maîtriser en tant que future sage-femme.

L'ensemble des sessions lui permettent de renforcer sa confiance en ses compétences, de mieux se préparer aux réalités du terrain et d'atteindre un niveau de maîtrise nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être des patientes, des couples et des nouveau-nés.

## 2.9. Le Service Sanitaire des Etudiants en Santé

Au cours de la 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle des études de sciences maïeutiques (DFASMa1), l'étudiant valide la seconde partie du service sanitaire constituée :

- De la démarche et de la conduite du projet de prévention.

- De la réalisation et de l'évaluation de l'action de prévention qui est réalisée par l'étudiant soit dans les domaines d'actions prioritaires (art.D.4071-3) dont le champ de l'éducation à la sexualité intégrant la prévention des IST et la contraception ou bien selon les problématiques ciblées de la vaccination, de l'antibio-résistance et de l'hygiène.

Les domaines de prévention cités ciblent préférentiellement les compétences des sages-femmes liées à leur rôle de professionnels de premier recours dans notre système de santé.

### 3. LE MEMOIRE DE RECHERCHE

Le mémoire est une production scientifique individuelle, permettant à l'étudiant de développer des compétences réflexives et méthodologiques incontournables en recherche. Le mémoire présente un intérêt professionnel et rend compte des acquisitions pratiques et théoriques de l'étudiant.

*Les documents relatifs à la méthodologie et le calendrier de suivi des travaux (guide méthodologique) font l'objet d'un dossier à part remis à l'étudiant en début de cycle sur l'ENT.*